

**PROGRAMME MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
(MAC SST)
7 heures**

ASSISTANCE FORMATION PREVENTION SECURITE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 15979 13
Auprès du préfet de région PACA
Autorisation d'exercer CNAPS N° FOR 013-2023-06-14- 20180607953

Objectifs

Le « Maintien des Acquis et des Compétences » a pour but de maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail, définies dans le référentiel de formation

Intentions Pédagogiques

- La pédagogie choisie est une pédagogie dite active, pour adulte, qui allie pour chaque séquence pédagogique une phase de découverte, une phase de démonstration et/ou d'apport théorique, et une phase d'application.
- La formation alterne donc les phases théoriques et pratiques, en utilisant des moyens pédagogiques variés, permettant de confronter les stagiaires à l'ensemble des situations qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions.

Moyens Pédagogiques

- Aide-mémoire SST
- Défibrillateur de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelle (ou dispositif de protection individuelle) :
 - 1 mannequin adulte
 - 1 mannequin enfant
 - 1 mannequin nourrisson
- Divers matériel pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires avec document de suivi
- Vidéo INRS

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35– 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



Pré requis

Être titulaire d'un certificat SST

Programme

- Examiner la(les) victimes(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Informar les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

DURÉE : 07 HEURES

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35– 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07